

En 1960-1961, le Canada comptait 126 écoles normales et 22 facultés de pédagogie dont devaient sortir plus de 17,000 instituteurs à la fin de l'année scolaire. En 1959-1960, les écoles élémentaires et secondaires comptaient 147,688 instituteurs de plein exercice et les universités et collèges, 7,550 professeurs; 73 p. 100 environ étaient des femmes et 38 p. 100 de ces dernières étaient mariées. La majorité des enseignants étaient âgés de 24 à 45 ans.

Les enseignants sont généralement rémunérés selon une échelle locale, bénéficient d'un régime de retraite provincial et sont membres d'une association professionnelle.

**Recherche pédagogique.**—La recherche pédagogique, qui prend de plus en plus d'ampleur et multiplie ses moyens, occupe un effectif considérable. Il se fait des études historiques et autres, des enquêtes, des travaux de recherche appliquée (y compris la recherche opérationnelle) et un peu de recherche pure. Le gros de la recherche pure est effectué dans des universités ou par des particuliers ou des équipes de professeurs et de gradués et le même personnel peut faire de la recherche appliquée. Des associations (*Canadian Education Association, Canadian Teachers' Federation*, Division de l'enseignement du Bureau fédéral de la statistique, Association canadienne des éducateurs de langue française, *Industrial Foundation on Education*, Fondation des universités canadiennes, etc.) en font également. En outre, certains ministères de l'Instruction publique et commissions scolaires municipales emploient des chercheurs dont les travaux portent surtout sur les programmes, le régime de la promotion, l'emploi des moyens visuels et des questions connexes.

La recherche opérationnelle, qui a commencé durant la Seconde Guerre mondiale, s'est étendue à bien des domaines, dont l'enseignement, et elle vise à déterminer comment exécuter une certaine tâche le mieux possible avec les moyens existants. Les administrateurs et autres intéressés y recourent beaucoup, mais il est difficile de déterminer à quel point leurs travaux peuvent être qualifiés de recherches.

La formation de conseils provinciaux ou régionaux destinés à coordonner les efforts, à fournir des conseils d'ordre professionnel, à diffuser les résultats de la recherche et à encourager l'étude de problèmes particulièrement aigus est une initiative des plus prometteuses. Il existe trois conseils qui sont bien organisés et qui publient une revue. Plusieurs organismes nationaux intéressés ont formé un Conseil consultatif national de la recherche sur l'enseignement qui assure la liaison entre les organismes constitutifs et qui songe à étendre ses services au moyen de publications et d'une action consultative.

Plusieurs commissions royales provinciales ont été nommées pour faire enquête sur l'ensemble de l'enseignement ou sur un de ses aspects au cours des dix dernières années. Plusieurs de ces commissions ont fait appel à la recherche et ont aussi reçu des mémoires de la part d'organismes et de particuliers intéressés.

Un certain nombre d'études portant sur les élèves du secondaire dans une ou plusieurs provinces visent à déterminer comment les étudiants utilisent leurs ressources en vue de se donner une formation universitaire. D'autres études d'envergure portent ou ont porté sur l'administration scolaire, les moyens visuels et les finances scolaires. En outre, plusieurs universités effectuent un peu de travaux de recherche institutionnelle.

## Section 2.—Statistique des écoles, universités et collèges

On peut classer les maisons d'enseignement dans les catégories suivantes: écoles publiques, écoles privées, universités et collèges, et écoles fédérales. Les premières, qui forment de loin le plus important groupe, comprennent, en plus de toutes les écoles publiques élémentaires et secondaires, des institutions de formation professionnelle et des écoles techniques, des écoles normales, des écoles d'enseignement par correspondance et des écoles pour aveugles et sourds. Les écoles privées peuvent être des écoles ordinaires, de commerce ou techniques ou des écoles d'enseignement par correspondance. Les universités et collèges sont des institutions provinciales, confessionnelles ou indépendantes.